

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00176

SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE RHONE ALPES (AURA)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,

RECUEIL EN PREFECTURE
Le 01 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20210520-02021001760

DATE D'APPHOCAGE : 01 juin 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Laura CINIERI

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE RHONE ALPES (AURA)

Le Gérontopôle est à la fois un projet de territoire, de développement économique et social et un modèle d'excellence en matière médicale et de recherche scientifique. En tant que Gérontopôle régional, le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a vocation à créer une synergie régionale en rapprochant et en dynamisant autour du vieillissement les acteurs de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise, en facilitant le transfert de la recherche, du développement technologique vers le soin, le médico-social et les services apportés aux personnes âgées. Le Gérontopôle AURA est ainsi un lieu de convergence et de concertation entre les collectivités publiques, les établissements hospitalo-universitaires, l'Université, les entreprises, les acteurs mutualistes et de sécurité sociale, le secteur social et médico-social, et les autres acteurs en faveur d'actions au profit de l'adaptation de la société au vieillissement de la population, au bien vieillir.

Le Gérontopôle poursuit quatre objectifs principaux :

- L'amélioration de la prise en charge des aînés, le repérage des fragilités de la personne âgée, le dépistage de la perte d'autonomie et sa prévention, son étude, sa préservation ;
- Le développement de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie, des échanges, la diffusion des bonnes pratiques à destination des aidants familiaux ou professionnels ;
- Le développement de la recherche pluridisciplinaire pour répondre à l'ensemble des enjeux du vieillissement de la population et notamment dans les dimensions médicales et sociologiques ;
- Le développement économique du territoire à travers la création et la promotion de nouvelles activités, en soutenant les innovations répondant aux besoins des personnes âgées. Ces innovations doivent permettre la création d'emplois d'excellence durables et des emplois de proximité non délocalisables ;

A ce titre, le Gérontopôle AURA, est un acteur incontournable de la filière d'excellence « santé / prévention » pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matières d'attractivités scientifiques et économiques, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois. Dans ce contexte, il est proposé de mettre en œuvre un partenariat triennal avec le Gérontopôle AURA dans le cadre de son plan de développement 2021-2023 qui prévoit notamment :

- **Le renforcement du Living Lab « Santé et Bien Vieillir »**, qui propose un dispositif d'accompagnement de projets grâce à la mise à disposition de terrains d'expérimentations, de populations et cohortes, de méthodes et outils permettant de mobiliser des approches multidisciplinaires dans le champ de l'autonomie et du bien vieillir (études qualitative et quantitative, évaluations d'usage, études d'acceptabilité...). Le Gérontopôle AURA a d'ores et déjà initié plusieurs expérimentations avec des

entreprises : le projet « Physioparc » co-porté avec la société Euro ludique, le projet « Canne connectée » avec la société Nov'In, le projet « Neurocoach » en lien avec l'URPS infirmiers AURA et la société Life médical control, le projet « Actif seniors system » avec la société Kiwicube et la Mutualité Française Loire – Haute-Loire.

- **Le développement de la Chaire de Santé des Aînés-Ingénierie de la Prévention**, portée par son préfigurateur, Monsieur Bienvenu BONGUE, issue de la coopération entre l'UJM, le CHU, l'EN3S et le Gérontopôle (membre associé), a pour objectif de porter un projet académique d'excellence (production de connaissances scientifiques) avec des visées applicatives (utilité pour les professionnels). Une vingtaine de projets scientifiques sont d'ores et déjà portés par la Chaire et le Gérontopôle AURA.
- **Le développement d'une activité « bien vieillir » au sein du Centre d'Ingénierie et Santé de l'Ecole des Mines**, porté par son directeur, Monsieur Vincent AUGUSTO, grâce à son Medtechlab, en partenariat avec la mutualité française, avec l'objectif d'évaluer des innovations technologiques et numériques (retours utilisateurs, focus groups, séances de design thinking, enquêtes d'usage et d'acceptabilité...).

Au titre de ce partenariat, le Gérontopôle AURA sollicite une subvention de 99 500 euros auprès de Saint-Etienne Métropole. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Par ailleurs, au regard de la modification des statuts du Gérontopôle AURA, Saint-Etienne Métropole a désormais le statut de membre fondateur et vient au droit de la Ville de Saint-Etienne. Cette évolution est justifiée par la prédominance des actions scientifiques et économiques du Gérontopôle AURA en lien avec les compétences exercées par la Métropole dans les domaines de l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et l'Entrepreneuriat. A ce titre, Saint-Etienne Métropole doit s'acquitter d'une aide au fonctionnement de la structure d'un montant de 20 000 euros et d'une cotisation annuelle d'un montant de 500 euros.

Enfin, il convient de désigner un représentant titulaire au sein de la gouvernance de l'association et un suppléant. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les statuts du Gérontopôle AURA fournis en annexe, avec tous les droits et obligations afférents notamment une participation financière annuelle, à hauteur de 20 000 € au titre du financement des frais de fonctionnement du Gérontopôle AURA et le versement d'une cotisation annuelle de 500 euros ;**
- **attribue au Gérontopôle AURA une subvention de 99 500 euros pour l'exercice 2021 au titre son plan de développement 2021-2023 ;**
- **approuve le projet de convention triennale correspondant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **désigne Madame Siham LABICH en tant que représentant titulaire et Monsieur Patrick MICHAUD en tant que représentant suppléant pour représenter Saint-Etienne Métropole au sein de la gouvernance du Gérontopôle AURA ;**

- **les dépenses seront imputées :**
 - **pour la participation financière annuelle et la cotisation sur le budget principal – section fonctionnement respectivement au chapitre 65 - SUFLI-INUM et au chapitre 011 - SUFLI-INUM,**
 - **pour la subvention au titre du plan de développement du Gérontopôle AURA sur le budget principal - section investissement - SUFLI-INUM.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU